

APPEL D'INTÉRÊT

Fiduciaire du Fonds Agent.e de liaison régional en itinérance

Juin 2026

Contexte

La région des Laurentides connaît une augmentation soutenue de l'itinérance visible estimée à plus de 74 %, contrairement à 20 % pour l'ensemble du Québec entre 2022 et 2025.

Les premiers résultats du dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible, réalisé en avril 2025, le démontrent et les équipes terrain le constatent aisément. En seulement 3 ans, entre 2022 et 2025, une croissance de 73,7 % a été rapportée, augmentant le dénombrement à 779 personnes en situation d'itinérance en 2025, comparativement à 464 en 2022 et à 168 personnes en 2018.

L'exercice a permis de documenter l'itinérance visible, sous différentes formes. Les données ont été recueillies dans les ressources temporaires, comme les ressources d'hébergement d'urgence, les ressources d'hébergement de transition, les ressources d'hébergement en dépendance, les centres hospitaliers, les centres de détention, les lieux extérieurs (hors et en campements).

La région des Laurentides a vu sa part d'itinérance extérieure passer de 12 % en 2018 à 38 % en 2025, surpassant ainsi Montréal. Au Québec, l'itinérance visible désigne les personnes sans domicile fixe vivant dans la rue ou dans des refuges. L'itinérance extérieure est une sous-catégorie de l'itinérance visible qui qualifie spécifiquement ceux qui dorment dans des lieux non conçus pour l'habitation.

Devant ce phénomène grandissant, les partenaires du milieu, notamment le CISSS des Laurentides et les membres de la Concertation régionale en itinérance (CRI), se sont dotés d'outils de compréhension et d'analyse afin de structurer la réponse aux besoins : *le plan régional intégré en itinérance du CISSS – Région des Laurentides 2021-2028*, *la Cartographie du système d'Hébergement et de logements pour les personnes en situation d'itinérance dans les Laurentides 2022*, *du Portrait de l'itinérance sur le territoire des Laurentides et des besoins en matière d'intervention 2021* et *de journées de réflexion régionale en itinérance, dont celle du 24 février 2026*.

Dans ce contexte où les besoins évoluent plus rapidement que l'offre de services et où les partenaires en itinérance ont développé une compréhension commune de l'écosystème régional, l'Alliance pour la solidarité favorisera, dans le cadre de l'enveloppe régionale du FQIS, la consolidation d'une coordination régionale en itinérance.

Pour mener à bien le projet, nous sommes à la recherche d'un organisme fiduciaire qui gèrera le Fonds associé à l'agent.e de liaison régional en itinérance.

Mandat

L'organisme fiduciaire retenu aura pour mandat :

- Recommander l'embauche de la ressource régionale en itinérance (voir le descriptif du poste à l'annexe 1).
- D'assurer l'encadrement administratif et organisationnel de cette personne.
- De collaborer avec le comité aviseur en itinérance de l'Alliance pour la solidarité afin d'assurer une saine gestion opérationnelle et financière.

L'organisme fiduciaire devra :

- Être en mesure d'engager la ressource conformément aux conditions d'emploi de son organisme.
- Offrir un cadre de travail structuré et conforme aux normes en vigueur.
- Assurer le soutien administratif, financier et logistique nécessaire à la réalisation du mandat de la coordination.
- Collaborer étroitement avec le comité aviseur en itinérance de l'Alliance pour la solidarité pour la reddition de comptes et le suivi budgétaire.

Profil recherché

L'organisme fiduciaire doit :

- Être un organisme ou une organisation légalement constituée depuis au moins un an.
- Être reconnu à titre d'organisme de bienfaisance (un atout).
- Démontrer sa portée régionale dans les Laurentides ou démontrer qu'il est appuyé à une instance régionale en itinérance.
- Avoir une vision de la dynamique régionale laurentienne.
- Être en lien, en tout ou en partie, avec la thématique de l'itinérance.
- Être en mesure de recevoir du financement public.
- Être en mesure d'assurer un suivi budgétaire et une reddition de comptes conformes aux principes reconnus.

Documents à fournir

Les organismes intéressés sont invités à remplir le formulaire présenté à l'annexe 2, en précisant les informations suivantes :

- Nom, adresse de l'organisme et NEQ.
- Nom et coordonnées de la personne responsable ainsi que le nombre d'employés.
- Confirmation du respect des critères d'admissibilité.
- Motivation à agir à titre d'organisme fiduciaire.
- Offre de service envers le mandat et éléments distinctifs dans le soutien à la ressource.
- Capacité à participer aux rencontres de concertation.
- Frais de gestion de 10 % prévus pour l'accomplissement du mandat.
- Conditions de travail offertes à l'agent.e de liaison, selon les conditions de travail de l'organisme (politique de conditions de travail et salariale).

Modalités de soumission

1. Récupérer le document complet et le formulaire d'intérêt sur le site internet du CPERL <https://laurentidesmagnetiques.ca/> - Appel à projets ou le demander à alliance_fqis@prefetsdeslaurentides.ca
2. Les organismes intéressés doivent transmettre le formulaire par courriel à l'adresse suivante : alliance_fqis@prefetsdeslaurentides.ca

Date limite : Le 4 septembre 2026

Période de réalisation : du 1^{er} novembre 2026 au 15 janvier 2029. La reddition de comptes devra être remise au plus tard le 15 mars 2029.

Pour toute question, veuillez communiquer avec :

Christine Nantel

Conseillère stratégique

Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides

cnantel@prefetsdeslaurentides.ca

En partenariat avec les Alliances pour la solidarité et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Avec la participation financière de :

